

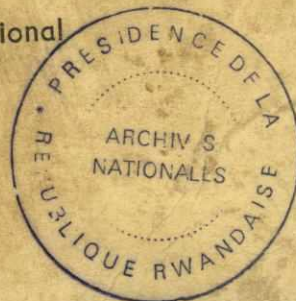


DISCOURS ET ENTRETIENS



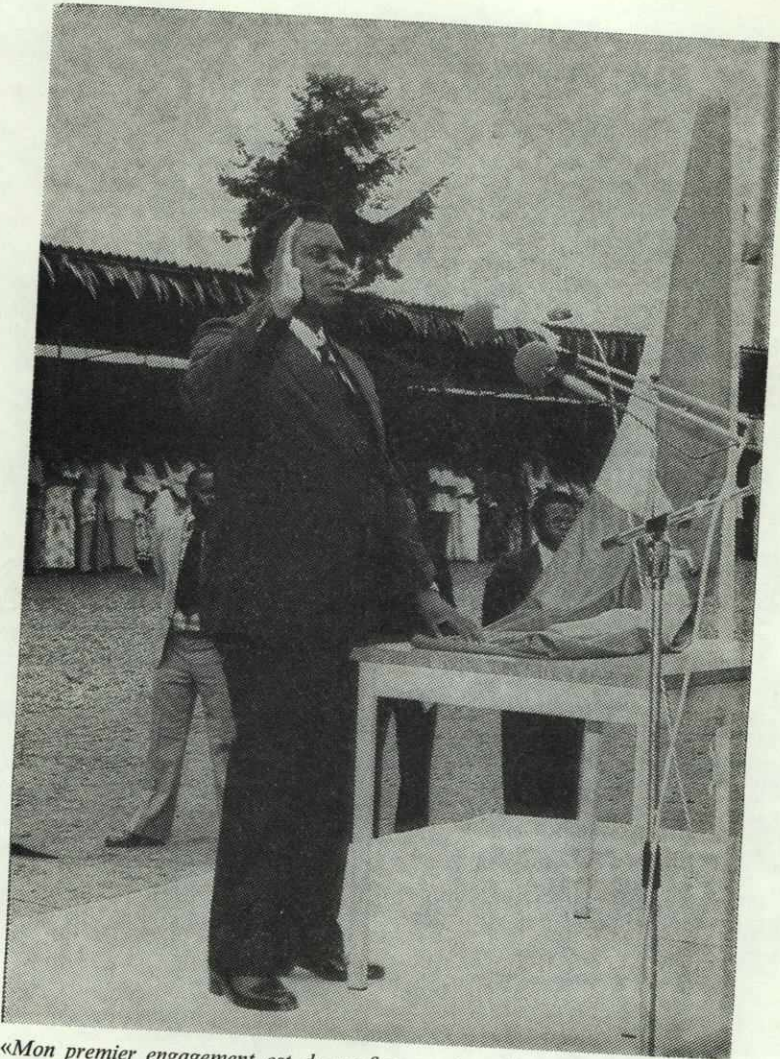
de Son Excellence
le Général-Major HABYARIMANA Juvénal
Président de la République Rwandaise
et Président-Fondateur du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement

Edition 1979





« Mon premier engagement est de servir la République, au-delà de ce
moment que nous vivons, nous devons nous engager pour l'avenir
notre pays et nous devons nous engager pour l'avenir de
notre pays, dans la voie de la démocratie et de la justice »



«Mon premier engagement est de confirmer solennellement, au début de ce mandat que vous venez de me confier, que je continuerai à employer toutes mes forces physiques et morales à conduire le Peuple rwandais vers un mieux-être toujours plus grand, dans la voie de l'Unité, de la Concorde et du Dialogue.»

DISCOURS ET ENTRETIENS

de Son Excellence
le Général-Major HABYARIMANA Juvénal
Président de la République Rwandaise
et Président-Fondateur du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement

Édité par la Présidence de la République Rwandaise
Service d'information et de documentation
en collaboration avec l'Office Rwandais d'information
Printed in Rwanda / Imprimerie de Kigali

TABLE DES MATIERES

Editorial	9
Première partie: DISCOURS EN FRANCAIS	
Discours-Programme du 8 janvier 1979	13
Discours-Réponse lors du banquet offert par le Président Daniel ARAP MOI, à l'occasion de la visite au Kenya	40
Discours au banquet offert par le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA, à l'occasion de la visite officielle au Burundi	49
Discours au dîner offert au Président de la République Fran- çaise et à Madame GISCARD d'ESTAING	57
Discours d'ouverture de la VI ^e Conférence franco-africaine tenue à Kigali	64
Toast prononcé au banquet offert aux Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'occasion du VI ^e Sommet franco- africain tenu à Kigali	73
Discours d'ouverture de la X ^e Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Cotonou	77
Discours du 5 Juillet 1979	87
Discours d'ouverture du Séminaire Judiciaire	96
Allocution lors de l'élévation de Monsieur Mark Eyskens au rang de Grand Officier de l'Ordre National des Mille Collines	108
Discours à l'occasion de la Fête des Forces Armées Rwan- daises	109
Discours du Président à l'occasion de la III ^e Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la C.E.P.G.L.	118
Discours du Président à l'occasion du Nouvel An 1980	125
Deuxième partie: MESSAGE ET ENTRETIENS	
Message à l'occasion du Jubilé de 25 ans de la Congrèga- tion Salésienne au Rwanda	146
Interview du Président à l'occasion de sa visite officielle au Burundi	148

Interview du Président de la République Rwandaise avec TOPAFRICA	154
Interview du Président avec le Journaliste de Radio France- Inter sur le Sommet franco-africain	161
Interview du Président avec le Journaliste de Radio France- Inter à Cotonou	168
Interview du Président à Libreville de retour de Cotonou	172
Interview du Président à l'occasion du passage à Kigali du Président Mobutu Sese Seko	174
Interview du Président avec un journaliste zaïrois à l'Aéroport de Luano	176

Troisième partie: DISKURU MU KINYARWANDA

Diskuru-Programu yo kuwa 8 Mutarama 1979	178
Ijambo Iya Prezida yabwiye Abaturarwanda igihe yali avuye i Nairobi	195
Ijambo Iya Prezida yavuze yakirwa ku meza na Prezida w'u Burundi	197
Ijambo Iya Prezida Iyo kuwa 5 Nyakanga 1979	203
Ijambo Iya Prezida yavuze atangiza Inama y'Abacamanza	213
Ijambo Iya Prezida yavuze ku munsu w'Ingabo z'u Rwanda	223
Ikiganiro Umunyamakuru yagiranye na Prezida ku munsu w'igiti	231
Ijambo Iya Prezida yavuze abonana n'Abanyarwanda baba muli Shaba	233
Ijambo Iya Prezida yavuze ku munsu yifulizaga Abatu- rarwanda Umwaka muhire wa 1980	236

EDITORIAL

«Les réalisations faites au cours des cinq dernières années ont été possibles grâce à votre sagesse et à votre ténacité.»

C'est par cette expression de fierté et de reconnaissance que le Président HABYARIMANA s'adressait à son Peuple qui venait d'adopter, par référendum, une nouvelle Constitution et de lui témoigner toute sa confiance en l'élisant massivement comme Chef Suprême de la Nation.

Fidèle à ses engagements de juillet 1974, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, a accordé au Peuple rwandais le droit de s'exprimer démocratiquement par des élections libres et par un référendum populaire.

C'est donc au seuil de l'année 1979 que le Peuple rwandais dans sa fierté et dans sa dignité, reconnu par scrutin secret, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal comme guide et comme garant de la continuité dans la voie de l'Unité, de la Concorde et du Développement.

L'année 1979 est significative pour tout Rwandais. Toujours à la recherche de la construction d'une société nouvelle, les Responsables de la II^e République ont poursuivi et concrétisé une coopération florissante avec les Pays frères et amis.

C'est au cours de l'année 1979 que le Rwanda a accueilli chaleureusement nombre d'illustres Chefs d'Etat dont le Président Français Valéry Giscard d'Estaing.

Le Sommet franco-africain de Kigali est un événement très important dans l'histoire du Peuple rwandais; c'est là une preuve vivante de la politique d'ouverture et d'une diplomatie agissante instaurées par la II^e République.

Comme l'année 1979 est l'année de l'Enfant, la République Rwandaise a pensé à restructurer l'Education. La Réforme scolaire est mise sur pied et vise à la formation d'un Citoyen rwandais utile à lui-même, à sa famille et à son Pays.

L'Education n'aura plus à faire de l'enfant le creuset des connaissances complexes et théoriques. Elle est, dans tous les domaines, orientée vers les réalités et les besoins vitaux de la nation.

Le Rwanda sera développé par la somme des efforts de ses propres filles et fils.

Rassemblons donc nos forces et travaillons dans l'Unité et dans la tranquillité, comme nous le recommande le Chef de l'Etat dans ses discours, messages et entretiens.

Première partie:

DISCOURS EN FRANÇAIS

DISCOURS-PROGRAMME DU 8 JANVIER 1979

Militantes, Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Les fêtes de fin d'année coïncident, dans notre Pays, avec des événements politiques de haute portée.

Le Peuple rwandais vient en effet d'adopter, par Référendum, une nouvelle Constitution, et a élu le Chef Suprême de la Nation. Aussi mon premier devoir est-il de remercier toutes les Militantes et tous les Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, pour le «OUI» massif donné à notre Constitution et pour le soutien total apporté à ma personne.

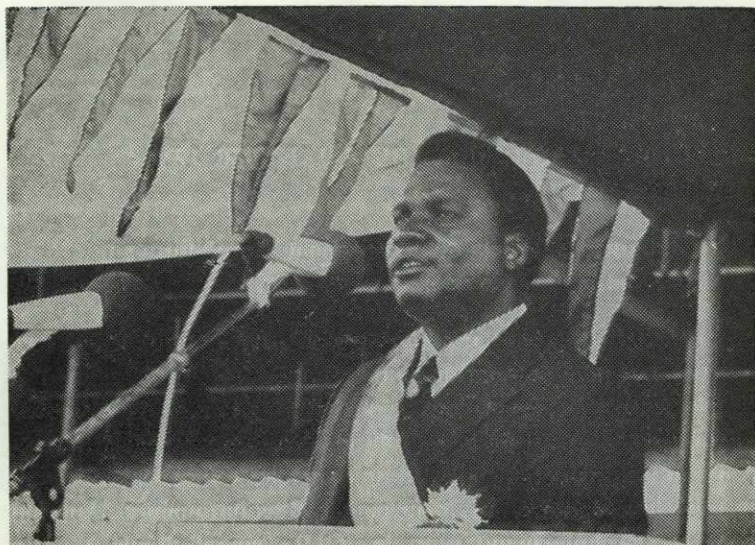
C'est avec grande émotion mais aussi avec fierté que je m'adresse à vous, Peuple rwandais, en tant que votre élu. Et les paroles ne sauraient exprimer les sentiments de fierté et de reconnaissance que je ressens en ce moment.

Mon premier engagement est de confirmer solennellement, au début de ce mandat que vous venez de me confier, que je continuerai à employer toutes mes forces physiques et morales à conduire le Peuple rwandais vers un mieux-être toujours plus grand, dans la voie de l'unité, de la concorde et du dialogue.

Cinq ans viennent de s'écouler, depuis le 5 Juillet 1973. Le 5 Juillet 1978, et plus récemment le 28 novembre devant le 2^e Congrès National de notre Mouvement, je vous ai présenté le tableau des grandes réalisations auxquelles a pu aboutir l'effort de tout le Peuple rwandais, désormais entièrement mobilisé au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Un bilan positif et plus que satisfaisant.

Mais le chemin du progrès est encore long; aussi faut-il au seuil de ce mandat qui commence, tracer le programme de travail du Gouvernement.

Et ce programme sera tout d'abord étayé de directives du Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le



... Mon premier devoir est de remercier toutes les Militantes et tous les Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, pour le «oui» massif donné à notre Constitution et pour le soutien total apporté à ma personne.

Développement qui recommande de ne pas dispenser nos efforts et qui interdit l'improvisation dans nos actions. C'est dire que notre action doit puiser son orientation dans les différentes instances de décision du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, à tous les échelons. Notre programme suivra également les actions spécifiques prévues par le Plan quinquennal de développement Social, Culturel, et Economique, cadre de travail tracé pour la période 1977-1981.

Le 1^{er} août 1973, en présentant le premier Gouvernement de la II^e République, je vous ai défini le programme d'action de la II^e République. Depuis cette date, nous avons, dans cette ligne de conduite, accompli plusieurs actions dont le Peuple rwandais peut être fier. Mais je ne puis hélas pas affirmer que tous les objectifs désignés ont été complètement atteints. L'effort doit donc être maintenu pour achever, dans la période qui vient, ce qui n'a pas été complètement réalisé ou pour entamer ce qui a échappé à nos efforts ou qui n'était pas à la hauteur de nos moyens.

Militantes, Militants,

Un mandat de cinq ans commence. Ce serait cependant pécher contre le réalisme que de prétendre que nous pourrions, au cours de cette période, trouver remède à tous les problèmes qui se posent à notre développement. Les problèmes sont nombreux; et il est difficile de fixer des priorités lorsque, dans le dédale du sous-développement, tout est prioritaire.

Nous avons cependant espoir dans nos services de planification qui, dans toutes ces urgences des besoins, doivent savoir imposer un calendrier et un schéma de travail, tant sur le plan politique ou administratif que sur celui de la production. L'absence de coordination dans toute action de développement est en effet source d'incompétence, de gaspillage et de stagnation.

Les instances politiques et l'administration doivent en effet, servir d'instrument de mobilisation et de coordination des forces de production. Celle-ci doit à son tour être l'objectif principal; il faut donc prévoir et coordonner les moyens pour y parvenir. Aussi attachons-nous une grande importance à l'efficacité du Ministère du Plan qui est chargé du rôle de préparer, adapter et faire exécuter le Plan National de Développement. Il est heureux que ce département vient d'être déchargé de certaines de ses attributions par la création du Bureau National d'Etudes des Projets qui est chargé d'effectuer des études de projets économiques et sociaux devant concrétiser la politique tracée dans le Plan National de Développement.

Le Manifeste nous interdit de nous «livrer à des tentatives de développement national en ordre dispersé». Il recommande plutôt que le principe de base doit être «l'unité de travail à chaque étape du développement».

Pour nous attaquer efficacement aux problèmes du développement et pour juguler les forces du mal, nous devons nous lever, marcher et agir comme un seul homme et les résultats en seront d'autant plus éclatants.

Le Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1977-1981 qui a été présenté à la Nation doit être appliqué et orienter notre marche vers le développement.

Toujours, en collaboration avec les départements techniques, il s'efforcera de définir et d'adapter sans cesse l'ensemble des réformes de structures et de mesures engagées concernant l'enseignement, les structures agraires, les structures administratives, la politique démographique et le choix des investissements publics.

La mission que nous avons confiée au Ministère du Plan, de préparer un Plan quinquennal qui soit la synthèse des principes directeurs du développement national est terminée. Nous lui demandons, à présent, de suivre pas à pas les différentes étapes de réalisation et de porter annuellement les résultats à la connaissance de la Population. Il devra donc garantir la cohérence et la conformité de nos actions aux objectifs définis, c'est-à-dire que chaque projet, qu'il soit du domaine économique, social ou culturel, devra être conforme au programme fixé par notre Plan national. C'est-à-dire que la promotion des études de nouveaux projets devra aller de pair avec l'évaluation périodique de l'exécution des programmes de développement pour nous permettre d'augmenter notre capacité d'utilisation de capitaux potentiellement disponibles. Notre Bureau National d'Etudes de Projets récemment créé et devant fonctionner sous l'égide du Ministère du Plan, devra être suffisamment étoffé et équipé pour participer, à égalité de chances, avec les Bureaux étrangers aux appels d'offres pour les études de projets intéressant le Rwanda.

Rwandaïses, Rwandaïses,

Les réalisations faites au cours des 5 dernières années ont été possibles grâce à votre sagesse et à votre ténacité. Vous avez répondu à notre consigne de lutter pour instaurer dans notre Pays une ère de paix, d'unité et de concorde nationale. La tranquillité a régné tant sur nos collines et dans nos communes que sur l'ensemble de nos frontières. Vous avez créé cette paix et cette tranquillité auxquelles ont également contribué les Membres des Forces Armées Rwandaïses. Nos Soldats et nos Gendarmes ont donc accompli leur devoir principal.

S'il y a lieu de déplorer quelques actes incontrôlés et quelques inconduites, je ne puis qu'être fier de partager la carrière avec tous ceux qui ont su s'intégrer à la dynamique de mobili-

sation et de production et qui ont toujours cherché à être un modèle de discipline et de cohésion.

Mais, service d'élite et service d'exemple, les Forces Armées Rwandaises se doivent de chercher toujours une discipline sans faille, un rendement qui ne se laisse distraire par des préoccupations d'enrichissement ni par des sollicitations de tous ordres. Le maintien de la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens constituent la première condition pour un développement harmonieux.

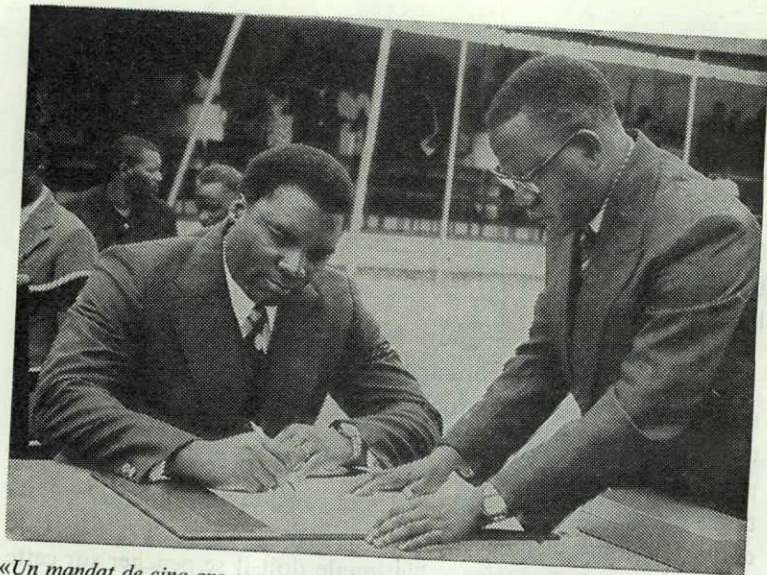
Nous avons pu répondre à l'appel du Manifeste de notre Mouvement qui nous commande l'intégration des Membres des Forces Armées dans le processus de mobilisation et de production. Nous regrettons cependant que cette intégration ne soit pas totalement réalisée pour nos réservistes et pour tous les militaires écartés de l'Armée pour des raisons de discipline. Des faits constatés journellement nous imposent ces regrets. Aussi le Département de la Défense Nationale doit-il se pencher sur cette situation et améliorer les programmes de formation de ses hommes et se préoccuper davantage du reclassement dans la vie rurale pour tous les jeunes démobilisés des Forces Armées. Les Membres des Forces Armées doivent toujours bien remplir leur rôle de protecteur de la loi, de garant pour la sécurité des biens et des personnes et engager des actions d'avant-garde dans la lutte contre le vagabondage et la délinquance.

Le Département de la Défense Nationale sera, en outre, désormais responsable de tous les problèmes relatifs à la gestion et au port d'armes sur tout l'ensemble du territoire national.

Notre Mouvement nous rassemble tous, Rwandaises, Rwandais, pour le développement.

Toutes les énergies doivent donc viser ce développement. Le Manifeste dit: «Le Mouvement se veut populaire et recquiert une adhésion sans réserve, autrement dit, le comportement du Peuple, de la Société toute entière se modèle à un seul moule, d'où unité de vue, harmonie, cohésion depuis la cellule de base jusqu'au sommet de la pyramide du Mouvement, c'est-à-dire de toute la Nation.»

«Il est de notre devoir et de l'intérêt suprême de la Nation, de mettre fin une fois pour toutes, aux hésitations non fondées



«Un mandat de cinq ans commence. Ce serait cependant pécher contre le réalisme que de prétendre que nous pourrions, au cours de cette période, trouver remède à tous les problèmes qui se posent à notre développement.»

et de nous engager par une action politique pour un développement national qui traduit notre volonté propre, notre génie propre, notre propre sens des responsabilités, notre propre détermination à nous tirer du sous-développement socio-économique et mental. C'est dire que toutes les autorités administratives et politiques tant à l'échelon national, préfectoral, communal, jusqu'au Secteur et à la Cellule, doivent vraiment servir de levain pour la tranquillité publique et pour la production et le développement. Ces dirigeants doivent être des citoyens conscients et engagés, convaincus de notre devise motrice qu'il nous faut d'abord compter sur nos propres forces.»

L'administration a été comparée à un canal d'amenée que traversent les éléments de vie depuis les réserves des plus hauts organes de notre Mouvement jusqu'aux masses populaires mobilisées pour le développement. Si ce canal principal d'irrigation était bouché, le Peuple, coupé des éléments vivifiants, serait déçu de la confiance qu'il a placée dans ses dirigeants. Après laestruc-

turation de la Commune, cellule de base du développement, le Ministère de l'Intérieur doit donc poursuivre cette action de mobilisation pour le développement. Il doit poursuivre l'effort entrepris d'organiser et coordonner les initiatives pour que la Commune soit réellement le centre de rayonnement de toute activité sociale, économique et culturelle.

Le Ministère de l'Intérieur, en collaboration étroite avec le Secrétariat Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement doit mettre sur pied une procédure de formation et de recyclage de tous nos cadres à tous les niveaux tant sur le plan de l'idéologie de notre Mouvement que sur celui d'augmenter leur technique et leur capacité de production.

La mobilisation de toutes les forces vives de la Nation pour le développement, raison d'être de tout l'appareil de l'Etat, suppose une méthode nouvelle et soutenue, allant du renforcement de l'encadrement administratif et technique à la décentralisation des décisions administratives, de l'institutionnalisation et de la planification des travaux communautaires de développement (UMUGANDA) à l'encouragement de toutes les formes de contributions populaires aux projets de développement d'intérêt commun, concrétisant le principe de compter d'abord sur soi-même, de la mobilisation des mass media au tour des grands thèmes de développement au maintien du contact étroit et permanent entre les autorités publiques et le Peuple afin de prévenir l'isolement de part et d'autres. Le rôle principal des Services Administratifs est celui d'animer les Populations pour le progrès. Cet effort individuel et collectif pour le développement sera appuyé par le Fonds de Développement Communal déjà en opération et dont les résultats augurent une meilleure rentabilité.

Nous lançons à nouveau notre appel aux Responsables des Cellules, aux Conseillers communaux, aux Bourgmestres, aux Préfets et aux Chefs de services pour combattre énergiquement toute action néfaste au développement, tels que l'alcoolisme, la délinquance et le vagabondage. Ainsi ces Responsables devront-ils veiller à la stricte observation des instructions données par le Ministère de l'Intérieur et relatives aux heures d'ouvertures des débits de boissons.

S'agissant de l'autorité du Bourgmestre dans la Commune, il est à regretter que celle-ci est parfois gênée par certaines insoumissions et intrigues. Le Responsable de la Commune, formé, convaincu et honnête, doit jouer le rôle d'animateur et de coordinateur auprès des autres services rattachés à la Commune. De même la coordination doit être recherchée à l'échelon préfectoral, et nous pensons que l'un des moyens vers cet objectif est de rendre effective la personnalité civile que les textes légaux accordent à la Préfecture.

Nanti du pouvoir hiérarchique sur les Bourgmestres et les Préfets, le Ministère de l'Intérieur est aussi chargé de faciliter la collaboration entre ces autorités et les services centraux de l'Administration, en appuyant de toute son autorité les directives transmises et en soutenant de son poids moral les suggestions valables émanant des masses populaires. Cette politique de vases communicants sera l'instrument privilégié pour rendre efficace le plan d'action communale.

Il va sans dire que la politique intérieure doit suivre la ligne tracée par les différentes instances du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Le travail doit donc être fait non dans un climat de cloisonnement de fait, par rapport aux instances supérieures de notre Mouvement, mais au contraire en harmonie et dans l'inspiration réciproque.

Et ce développement, il sera d'abord notre œuvre, Militantes, Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Il sera l'œuvre de tous les Rwandais, le plus haut devant toujours donner le bon exemple au subalterne. Je ne veux point condamner qui que ce soit, mais certains responsables devraient faire un sérieux examen de conscience et peser leur responsabilité dans l'insuffisance de rendement de nos administrations.

Est-il normal qu'un fonctionnaire reconnu cependant antérieurement assidu, arrive au Bureau à des heures tardives aussitôt qu'il est nommé à un haut poste de responsabilité? Il nous faut corriger ces égarements. C'est par la voie de l'effort continu que nous pourrions poursuivre la lutte contre l'immobilisme administratif, en stimulant les bons éléments, en redressant avec justice et à temps les erreurs constatées et en écartant les incorrigibles.

C'est là la voie que doivent suivre les Responsables de la Fonction Publique.

A côté de cette mission de redressement, la Fonction Publique veillera, au niveau de l'Administration centrale, à décentraliser les responsabilités pour une élaboration plus rapide des projets et un meilleur contrôle de leur exécution; au niveau des sociétés à participation publique, à améliorer leur gestion et l'organisation de leurs activités en confiant des responsabilités à des professionnels de la gestion des entreprises et de l'organisation; et enfin au niveau des entreprises privées, à permettre le recrutement du personnel nécessaire tout en faisant respecter la politique du Pays dans ce domaine.

Certaines critiques ont affirmé que la II^e République a toléré l'affairisme des agents de l'Etat. Je me félicite quant à moi que notre politique ait pu susciter certaines initiatives louables, même de la part de certains agents de l'Etat; initiatives qui non seulement ont contribué au bien-être de ces agents et de leurs familles, mais sont également comptées parmi les actions de développement dont nous nous félicitons. Mais ce que je condamne, c'est le vol du temps à consacrer au service, c'est la corruption, c'est l'accaparement. Et malgré que tous les avis ne soient pas unanimes à ce sujet, je pense et recommande qu'un cadre clair soit tracé et des instructions données pour déterminer les domaines où l'agent de l'Etat peut faire fructifier ses avoirs sans nuire à son statut et sans compromettre ni sa fonction ni son rendement. Ces instructions s'adresseront tant aux agents eux-mêmes, qu'aux organismes de crédit.

Notre Pays a encore besoin de cadres nombreux et compétants dans tous les domaines du savoir. C'est pourquoi il est recommandé au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et celui du Plan, de prévoir et de planifier non seulement le nombre d'agents dont le Pays a besoin, mais aussi de tenir compte des compétences requises par chaque secteur d'activités. Partant, chacun de ces départements doit sortir de son cloisonnement et avoir des relations fonctionnelles avec les autres pour mieux connaître et répondre à leur préoccupation en matière de techniciens, d'employés et de cadres.

Mais nous sommes aussi conscients que de nombreux freins ralentissent notre élan et notre effort: l'enclavement de notre Pays, les problèmes démographiques pour ne citer que ceux-là.

Les Départements techniques doivent donc poursuivre l'effort entrepris visant le désenclavement de notre Pays. Le Département des Travaux Publics est chargé de poursuivre l'entretien des routes et d'améliorer prioritairement les grands axes qui permettent les échanges interrégionaux et qui nous lient à nos voisins. Tout sera mis en œuvre pour que toutes les régions du Pays soient facilement accessibles.

Ce désenclavement suppose aussi, au niveau national, la collaboration avec les Pays de transit en matière de planification, de construction et d'asphaltage des grands axes routiers, l'entretien régulier et la réglementation des voies de communication terrestre. Les contacts amorcés dans ce sens avec les Pays voisins doivent se poursuivre parallèlement à la préparation des dossiers techniques par les Services rwandais. Par ailleurs d'autres projets dont l'étude préliminaire a abouti à des conclusions positives, doivent passer du stade de supputation vague à celui de véritable étude technique; ce qui implique la coordination des démarches auprès des organismes de financement dans un cadre régional.

Nous répétons qu'en milieu urbain, la mise sur pied d'un véritable plan d'aménagement est urgent pour permettre de mieux maîtriser le développement des villes, de coordonner les aménagements d'infrastructure, de concentrer l'habitat social dans des zones bien aménagées et enfin d'améliorer les services urbains au niveau des moins nantis.

Cette préoccupation doit guider les services compétants dans la mise à jour de notre législation sur l'urbanisme qui date de l'époque coloniale, l'élaboration des plans locaux et particuliers d'aménagement de la Capitale, des chefs-lieux de Préfectures et Sous-Préfectures, des Centres commerciaux, des Centres de négoce et des Sièges administratifs des Communes.

Les promesses qui ont été données à maintes reprises par ce Département doivent être tenues pour permettre un urbanisme et un habitat vraiment planifiés.

Un effort doit également être fait pour un entretien adéquat des bâtiments publics. Nous savons que cet effort dépend du

volume de notre budget, mais l'on ne peut se cacher le scandale de voir la plupart de maisons de l'Etat se délabrer devant l'insouciance presque coupable des Services responsables. Notre tradition est de construire, soit pour le compte de l'Etat, soit à titre individuel, des villas dispersées. D'aucuns sont d'avis que ce mode de construction entraîne des dépenses superflues. Le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement doit donc concevoir des plans de construction qui évitent des dépenses inutiles et qui exploitent les matériaux locaux.

Il reste chargé de l'acquisition et de la gestion saine de tous les équipements de l'Etat.

Le Ministère des Postes et des Communications s'attellera à l'amélioration des moyens de communication qui reste aussi un outil supplémentaire de désenclavement pour notre Pays. Ces moyens doivent en outre être multipliés.

Il définira la politique à suivre en matière de transport et veillera à toutes les mesures nécessaires pour exécuter cette politique en s'attachant principalement à la multiplication des moyens de transport en commun et de transport de marchandises, de façon à permettre une exploitation optimale et la réduction du coût du transport qui grève fortement le prix de tous les produits commercialisés dans le Pays. Il se préoccupera du développement des moyens de transport aérien tant à l'intérieur du Pays que vers l'extérieur.

Et l'effort de désenclavement par l'amélioration de nos moyens de communication avec l'extérieur doit être doublé par la poursuite du même effort d'améliorer les moyens de communications entre les Préfectures, les Communes et les autres centres de production et de développement.

J'ai mentionné plus haut les problèmes socio-démographiques. J'ai déjà affirmé, en d'autres occasions que le nombre d'habitants de notre Pays ne doit point être exagérément présenté comme excessif ni être toujours présenté comme frein au développement. Ce développement est justement fruit du travail des hommes. Ce qui doit préoccuper tous les responsables et tous nos cadres est le fait que le Rwanda doit pouvoir nourrir toutes les bouches rwandaises. Nos services de planification veilleront

Leur rayonnement sur les collines sera plus profond et plus efficace, car il ne se limitera plus seulement au plan politique, mais imprégnera tous les aspects de la vie: agriculture, élevage, hygiène, alimentation, planification familiale, problèmes des jeunes, organisation de la coopération communautaire, etc.

Agir dans une telle perspective contribuera ainsi, de façon souple, mais certaine, à réduire les inconvénients qui résultent d'une grande dispersion de l'habitat rural. Le regroupement de l'habitat ne peut donc être envisagé que comme un mouvement progressif et spontané qui s'opérera dans la mouvance d'une vie communale plus dynamique.

Les cadres du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif veilleront à coordonner leur action avec celles des services dont les actions visent le développement rural. Ils chercheront également à créer et à multiplier les petites entreprises en milieu rural et à définir toute mesure susceptible de diminuer l'exode vers les villes et le vagabondage.

Nous voulons également souligner le rôle de ce Département dans l'action générale de mobilisation pour le développement, dans la promotion de la famille rwandaise et dans la politique sanitaire du Pays.

A propos de cette politique sanitaire nous continuons à la concevoir sous l'angle de médecine de masse. Nous soutiendrons donc l'idée d'implantations de formations médicales (hôpitaux, dispensaires, centres de santé, pharmacies) dans les lieux ruraux.

Le Ministère de la Santé Publique prendra toute les mesures nécessaires pour stimuler la conscience professionnelle de son personnel en rappelant les contraintes auxquelles ce personnel est soumis et en cherchant à résoudre les problèmes qui se posent pour encourager les meilleures volontés.

Le Ministère de la Santé Publique, de concert avec le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, doivent étudier avec urgence la possibilité d'instaurer un régime d'assurance-maladie. Car, la procédure actuellement appliquée de faire supporter par l'Etat toutes dépenses en matière de soins de santé et de fourniture de produits pharmaceutiques constitue pour lui la charge finan-

cière la plus lourde sans pouvoir résoudre les problèmes que nous connaissons.

Rwandaïses, Rwandaïs,

La paix que nous avons rétablie dans notre Pays a engendré la mobilisation de tous les Rwandaïs attelés à un meilleur devenir. Ce développement sera le fruit de la conjugaison des efforts de tout le Peuple rwandaïs. La discipline, l'honnêteté, la compétence et le réalisme doivent caractériser toute notre action.

Les masses populaires, pour être totalement engagées pour le développement doivent se sentir protégées par une justice saine. Nous avons déjà dit que la justice est le thermomètre du degré d'émancipation d'un Peuple.

Nous avons déjà dénoncé les lacunes de notre système judiciaire. Le Responsable du Ministère de la Justice doit donc s'employer à les corriger. C'est dire qu'il doit plus que dans d'autres secteurs, combattre la paresse, la corruption et l'irresponsabilité. Mais nous savons également que le niveau de formation de notre personnel est parfois insuffisant. Le cadre judiciaire devra donc bénéficier d'une attention particulière de la part de ceux qui sont chargés de la formation et du perfectionnement des cadres.

J'espère que la réorganisation des instances supérieures de notre système juridictionnel aidera à améliorer le rendement et à mieux répondre à la confiance que nous plaçons dans la justice rwandaïse.

J'espère le concours de toutes les Rwandaïses et de tous les Rwandaïs pour faire comprendre aux Responsables de ce secteur de la vie nationale qu'ils doivent travailler en collaboration, en complémentarité et en harmonie et que toute lutte d'influence ou de prestige personnel ne peut que diminuer l'efficacité d'un domaine qui réclame toute notre attention.

Ce département devra également participer activement à l'action contre ceux qui détournent les fonds publics et pour faire récupérer les dettes dues au Trésor.

Enfin, vu la conjoncture socio-économique de notre Pays, le moment est venu de penser à la création d'un Tribunal de Commerce et de celui du Travail.

Sur le plan socio-économique, notre Pays subit des aléas d'une inflation importée. Le prix des matières premières et des produits de première nécessité ne cesse de croître. Pour cela, il s'avère plus qu'opportun d'envisager une industrialisation, si modeste soit-elle, de notre Pays. En effet, le développement industriel et artisanal a été laissé jusqu'à présent au hasard des circonstances, il s'est réalisé tant bien que mal en réponse à des besoins ou à des intuitions plus ou moins heureuses, sans objectif ni programmation préalable.

Le Département de l'Economie et du Commerce devra adopter une nouvelle politique d'industrialisation pour augmenter la haute intensité de main-d'œuvre et substituer aux importations nos produits locaux. Cette industrialisation aura pour objectif la valorisation des produits et des sous-produits de l'agriculture, la fabrication des biens d'équipement, tels que la fabrication et l'entretien de matériels agricoles qui pourront être confiés à un artisanat organisé installé dans les Centres communaux.

C'est à cette seule condition que nous pourrions alors préconiser une véritable politique des prix. C'est également dans ce cadre que nous pourrions combattre, avec plus d'efficacité, le cumul des activités commerciales, source de dérobade des commerçants au service des impôts et de malhonnêteté de certains envers les petits consommateurs.

En matière de commerce, son rôle principal est de définir et imposer une politique adéquate des prix. Il engagera la lutte contre la hausse injustifiée et incontrôlée des prix, spécialement dans les domaines où le Gouvernement a été obligé d'accepter des situations monopolistiques tel celui des assurances. Il est chargé de l'étude et de la garantie des prix minima pour les produits locaux par une bonne politique de stockage et d'échanges inter-régionaux.

Il lui est enfin demandé de poursuivre la rwandisation du commerce et la restructuration de notre Chambre de Commerce et d'Industrie afin que celle-ci accomplisse mieux sa mission et son rôle de Conseiller du Gouvernement en matière d'économie, de commerce et d'industrie. Il a été recommandé par les instances politiques de veiller à une meilleure formation des commerçants

nationaux, spécialement en matière de comptabilité. Cette consigne devra être exécutée.

L'appel lancé le 1^{er} août 1973 pour favoriser la création des coopératives populaires d'épargne et de crédits a été entendu. Dans plusieurs Communes ont été créées des Banques Populaires. Mais cet élan du monde rural a vite dépassé le cadre des structures administratives. Il est demandé que cet élan ne continue pas à être étouffé mais que les Banques Populaires soient relancées sur l'ensemble du Pays et qu'elles servent réellement au développement du monde rural.

Le Département de l'Economie et du Commerce doit donc concevoir une politique générale d'importation et d'exportation, définir les grandes orientations de la politique économique, et stimuler l'effort pour l'investissement tant de la part des amis étrangers que des nationaux. Nous avons déjà dit que « nous ne sommes pas de ceux qui sont jaloux des efforts individuels d'investissement des Rwandais. Le Rwanda ne sera développé que par ses propres fils. »

Rwandaises, Rwandais,

Le manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement nous recommande de nous convaincre, chaque jour davantage, qu'à tous moments, il nous faut compter d'abord sur nos propres efforts. C'est cet appel qui réclame la mobilisation de tous les Rwandais et la conjugaison de leurs efforts pour le développement. Mais il est vrai qu'il nous faudra, pour longtemps encore, compléter nos propres efforts par les aides de nos amis. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de solliciter et promouvoir ces aides, par une politique d'amitié avec nos voisins et avec tous ceux qui veulent nous venir en aide dans notre lutte contre la pauvreté. Nous voulons une diplomatie et une politique de non alignement, axée sur la recherche de la Paix internationale, de la coopération fructueuse et de l'amitié, non pas une amitié verbale ou superficielle, mais une amitié sincère, coopérante et efficiente. La répartition de nos représentations à l'étranger doivent respecter cette ligne de conduite. En collaboration avec le Ministère du Plan, il veillera à une

bonne gestion et à une meilleure coordination de ces aides et à ce que celles-ci, comme les autres investissements extérieurs, ne soient pas découragées par une lenteur bureaucratique ou par un manque de décision. Comme il s'attellera à ne recruter que des éléments vraiment qualifiés pour les postes visés et à déterminer, avec les autres services intéressés, une bonne politique de relève par les cadres nationaux. Et en matière de coopération et d'investissements étrangers la priorité doit être accordée aux projets qui servent réellement au relèvement du niveau de vie de nos masses populaires.

Ce Département doit également veiller à l'amélioration de nos représentations à l'étranger. L'on a souvent, en effet, assisté à un manque de collaboration et de cohésion et à des luttes entre le personnel. Il faudrait donc qu'au sein de nos représentations les attributions soient plus précises pour chaque membre d'ambassade, que des réunions de coordination soient recommandées et que les problèmes que rencontrent ce personnel soient examinés avec sagesse: amélioration du statut, coût de la vie, frais de scolarité... Et comme il a été recommandé pour les autres agents, le personnel diplomatique doit être soumis à un programme particulier de perfectionnement et de recyclage.

Nous avons déjà entamé un large programme de réforme de notre système d'enseignement. Ce programme répond à l'appel du manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui stipule que: «En vue de promouvoir une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la Nation, le Mouvement se fixe les objectifs suivants:

- rationaliser la carte scolaire, c'est-à-dire: répartir équitablement les établissements d'enseignements dans toutes les régions du Pays;
- former des hommes consciencieux, tout aussi aptes au travail manuel qu'au travail intellectuel;
- orienter l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'intégrer dans le système de production ou de poursuivre la formation conformément à la vocation de chacun et aux besoins de la Société;

— créer des conditions appropriées pour favoriser et encourager le perfectionnement des connaissances et la recherche scientifique dans tous les domaines.»

Le Ministère de l'Education Nationale attachera donc une importance primordiale à l'exécution de la réforme scolaire dans les délais lui impartis. C'est dire donc que dans les années prochaines, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur sera adapté aux besoins du Pays.

C'est dans ce cadre que l'année 1979 est proclamée dans notre Pays, ANNEE DE L'EDUCATION. Car nous voulons à présent mettre spécialement l'accent sur l'importance de l'Education dans notre processus de développement.

En fait, les problèmes de l'éducation n'ont jamais cessé de retenir notre attention depuis l'avènement de la II^e République. Dans notre discours-programme du 1^{er} août 1973, j'ai souligné l'importance et l'urgence de ces problèmes et précisé que le Ministère de l'Education Nationale devait «assurer la coordination de toutes les études pour trouver une meilleure orientation de l'enseignement au Rwanda».

Depuis lors, des décisions importantes sont intervenues dans ce domaine. Le Gouvernement a adopté les grandes orientations de la réforme de l'enseignement et arrêté les mesures d'application de cette réforme aux niveaux primaire, post-primaire et secondaire. Les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la réforme du primaire, en septembre prochain, sont intensément poursuivis tant au Département de l'éducation que dans toutes les Communes du Pays. Nous espérons que tous ces efforts seront couronnés de succès.

Comme il est prévu dans le cadre du 2^e Plan quinquennal de développement, en vigueur depuis deux ans, cette réforme doit s'étendre à l'enseignement secondaire et supérieur. Il importe donc que le Ministère de l'Education Nationale poursuive et intensifie son action pour que ces deux secteurs soient également renouvelés suivant les exigences du développement général de notre Pays. Comme il doit souligner davantage le rôle indispensable des parents dans l'éducation de l'enfant, responsable de demain.

Et le 5 juillet 1978, j'ai déjà attiré l'attention du Responsable du Ministère de l'Education Nationale et de tous les enseignants sur la nécessité de prêter plus d'importance aux secteurs qui restent négligés tels les travaux de production, l'histoire et la culture de notre Peuple.

Ce Département devra promouvoir plus que par le passé les établissements et toutes les initiatives de recherche scientifique.

Le programme de réforme de l'enseignement arrêté par le Gouvernement et à l'élaboration duquel vous avez participé, est vaste.

Il requiert le soutien de tous les Rwandais. Aussi, le Ministère de l'Education Nationale doit-il l'appliquer avec sagesse, en y associant constamment le dialogue avec les enseignants et avec les parents afin de pouvoir s'assurer que ce programme est bien compris par ceux qui doivent l'exécuter et de faire des redressements éventuels jugés nécessaires.

Et pour que notre enseignement reste valable, le Ministère de l'Education Nationale doit prendre toutes les mesures susceptibles de revaloriser et de soutenir la fonction de l'enseignant, écarter les incompetents et les fainéants, encourager les bonnes volontés. Des inspections devront donc être multipliées afin de s'assurer du sérieux et du rendement de ceux qui sont chargés de préparer et de former les cadres de demain et donc l'avenir du RWANDA.

Il est nécessaire également de recommander que dans nos établissements d'enseignement le fait de dispenser le savoir soit doublé par une éducation morale et déontologique solide.

Quant à la jeunesse non scolarisée, elle sera mobilisée, encadrée principalement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en étroite collaboration avec les autres Départements, notamment le Ministère de la Défense Nationale qui assume l'encadrement d'une partie de cette jeunesse.

Nous avons insisté à plusieurs reprises, sur le fait que le rôle principal de ce Département est la mobilisation, l'encadrement de la jeunesse non scolarisée, pour le développement. Depuis le 1^{er} août 1973, nous avons fixé comme objectif à ce Département de s'intéresser «à sa formation civique et à sa préparation à la

vie active, vie qui, pour la plupart, se mène dans les milieux ruraux. C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le mouvement coopératif doit leur être donnée».

L'objectif à atteindre est clair — l'intégration de la jeunesse non scolarisée dans le cadre du développement.

Ce Département s'occupera également du domaine de l'éducation physique et des sports, domaine qui, rappelons-le, ne doit pas être l'apanage d'un petit groupe privilégié, mais doit partir de la base, dans la Cellule et dans les Secteurs de la Commune.

Le Manifeste nous dit que le Mouvement exige que «l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes à sauvegarder les bonnes mœurs et à servir de moyen de mobilisation». **«Loisir après le travail.»**

Militantes, Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, notre économie est axée sur l'agriculture et sur l'élevage, son allié pour un meilleur rendement du sol.

Aussi le Responsable du Département de l'Agriculture et de l'Elevage doit-il se soucier constamment de l'objectif principal de notre Plan quinquennal de développement: la satisfaction des besoins alimentaires de la Population. Il y parviendra en incitant les masses rurales à augmenter la production agricole et en associant d'une façon encore plus complète, l'agriculture et l'élevage.

Dans cette optique, une diversification des productions vivrières s'impose dans le souci de permettre une amélioration de la nutrition en milieu rural. L'introduction des cultures riches en matières nutritives, le développement du petit élevage, de la pisciculture et de la pêche, ainsi que l'exploitation rationnelle du cheptel bovin, voilà quelques unes des actions qui contribueront à une atténuation des carences des matières indispensables au complet développement de l'organisme.

Pour les projets d'intensification agricole exigeant un effort financier individuel, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage élaborera des dossiers-types en fonction des régions naturelles

pour permettre aux agriculteurs désireux de pratiquer des méthodes culturales intensives de s'adresser éventuellement aux organismes de crédit pour acquérir des moyens de production nouveaux, comme l'outillage moderne et les engrais. J'estime que le moment est venu de mettre en place un organisme pour le crédit agricole.

Parallèlement, il préparera les instruments qui nous permettront, dans une perspective à long terme, de mettre au point la réforme foncière recommandée par notre Plan de développement et visant une exploitation rationnelle des terres agricoles. Il s'agit de la carte pédologique du Pays, de la classification des terres par destination, d'une législation sur l'exploitation des terres et d'une étude d'un cadastre simplifié pour l'enregistrement des droits fonciers sur tout le territoire.

Nous avons déjà dit que l'Agronome et le Vétérinaire doivent abandonner l'habitude du travail de bureau, descendre sur le terrain et montrer concrètement les moyens efficaces de lutte contre l'érosion, les meilleures méthodes culturales, l'utilisation de la fumure, — la diffusion des semences sélectionnées et l'amélioration de l'élevage. Les théories académiques sont nécessaires; mais elles seraient inutiles si elles restaient enfermées dans les tiroirs des bureaux.

Il participera à l'exécution de la politique de stockage et d'échanges interrégionaux en vue d'une meilleure répartition des besoins alimentaires et d'une stabilité des prix.

Le Plan quinquennal de développement nous recommande «la nécessité de la mise en exploitation de l'ensemble du potentiel des terres cultivables, la nécessité de combattre les opérations de cumul par des non-exploitants et la nécessité de favoriser les remembrements».

Il recommande également la création de villages d'expérimentation sur des terres encore inoccupées ou en cours de peuplement et dans certaines Communes choisies dans toutes les régions du Pays.

Et cette augmentation nous la souhaitons d'abord pour les productions vivrières, mais également pour les productions d'exportation. On sait que seules ces dernières nous apportent 64 % des devises nécessaires à nos importations, le reste de ces devises provenant des produits de mines.

A propos de ces mines le Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières continuera sa politique de recherches et d'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles. S'il ne nous est pas permis de nourrir un optimisme exagéré, il nous est par contre autorisé d'affirmer que notre sous-sol contient certains gisements qui, exploités rationnellement, ne manqueraient pas d'imprimer un impact sérieux sur l'évolution de notre économie.

Le Gaz méthane du Lac KIVU et nos gisements de tourbe n'en constituent que quelques exemples.

Ce Département doit engager en outre une action décidée pour que nous ayons plus d'ingénieurs des mines, plus de géologues, plus de chimistes, plus de techniciens nationaux rompus à la recherche et à la prospection géologique.

Il faut aussi, dans cet effort de réorganisation et de formation, penser à recycler des cadres moyens, des ouvriers qualifiés des mines et des artisans miniers en vue d'augmenter la production minière, industrielle et artisanale.

Rwandaïses, Rwandaïses,

Dès l'action morale du 5 Juillet 1973, nous vous avons promis le retour aux institutions démocratiques normales. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le Peuple rwandaïse vient de se donner une nouvelle Constitution et d'élire librement et massivement son Président. Cela signifie qu'il a expressément et définitivement opté pour la démocratie-responsable, pour la paix, pour l'unité et pour le développement intégral du Pays, en oubliant les intrigues, les déchirements, ainsi que la ségrégation ethnique et régionale de naguère. C'est pour cette raison que j'ai décidé un certain nombre de mesures de clémence en faveur des condamnés politiques et de droit commun.

Je voudrais ainsi tout d'abord demander au Peuple rwandaïse d'oublier les faits regrettables soutenus ou cautionnés par l'ancien Chef de l'Etat, Grégoire KAYIBANDA, décédé hélas le 15 décembre 1976, en sa résidence privée de KAVUMU, et de réhabiliter sa mémoire.

Dans notre déclaration du 5 Juillet 1973, nous avons déjà souligné l'importance de son action dans la vie de notre Pays,

action entravée certes par la défaillance due à sa fatigue et à son entourage. C'est dire qu'il est totalement amnistié des effets de l'arrêt N° 0001/74/CM de la Cour Martiale en son audience publique du 29 juin 1974 et de l'arrêté présidentiel N° 141/04 du 19 juillet 1974. Par ailleurs les commutations des peines sont accordées à toutes les personnes condamnées définitivement, au plus tard en ce jour, par les juridictions rwandaises:

- la peine de mort est commuée en une servitude pénale à perpétuité;
- la peine de la servitude pénale à perpétuité est commuée en une servitude pénale d'une durée de vingt ans;
- de même la remise de la moitié des peines de servitude pénale temporaire est accordée aux personnes condamnées définitivement, au plus tard en ce jour, à une peine de servitude pénale supérieure à trois mois.

Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution de la présente décision en y ajoutant les mesures qu'il jugera nécessaires, telles l'obligation ou l'interdiction de séjour — je tiens à souligner que ces mesures de grâce ne bénéficieront pas aux détenus évadés ou fugitifs.

Militantes, Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Nous sommes déjà tous convaincus que le développement de notre Pays est l'affaire de nous tous Rwandais. Nous sommes conscients que nous sommes seuls responsables de notre avenir. Nous en sommes vraiment convaincus même s'il devient de plus en plus visible que des forces centrifuges cherchent à freiner notre élan et à gêner notre action.

Raffermissons donc notre unité, unissons notre action, redoublons l'effort pour la concorde des cœurs de tous les Rwandais et pour l'efficacité de nos actions.

Travail dans l'unité et unité de travail. Les responsables à tous les niveaux doivent donc chercher constamment coordination, cohésion, rapidité et efficacité dans le travail. Ce qui suppose la lutte constante contre le cloisonnement, contre la guerre de papiers, contre la fuite des responsabilités.

Rwandaïses, Rwandaïs,

En vous renouvelant ma gratitude pour la confiance que vous venez de me témoigner, je vous la réciproque entièrement. Je voudrais vous assurer que je déploierai toutes les forces pour faire un autre pas visible dans la voie du développement, durant le mandat que nous commençons. Je n'ai jamais promis des miracles; ce que j'ai promis c'est de nous attaquer aux problèmes avec réalisme, imagination et dévouement. Je vous renouvelle cette promesse, car je sais que j'y serai toujours soutenu par vos conseils et vos sages suggestions.

Ainsi ensemble, Président de la République, Ministres, Militaires, Hommes du monde rural, Etudiants, Hommes d'affaires, Religieux, tous ensemble nous serons mûs par cette volonté tenace et commune de nous atteler, dans le dialogue, l'ordre, l'harmonie, à toute action qui puisse accélérer le développement de notre cher RWANDA.

Vive le Peuple rwandaïs.